

Demande de copies certifiées conformes de ⁽¹⁾ :

Licence communautaire pour le transport de :

Marchandises

Personnes

Licence de transport intérieur pour le transport de :

Marchandises

Personnes

Arrêté du 16 novembre 1999 (JO du 30 novembre 1999) Arrêté du 28 décembre 2011 (JO du 30 décembre 2011)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

1. Identification de l'entreprise

Numéro SIREN

Raison Sociale

2. Demande

Transport de marchandises

Demande à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de la DRIEA d'Ile de France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement) ou à la DEAL (direction de l'environnement de l'aménagement et du logement) des régions d'outre-mer dans laquelle l'entreprise précitée est inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route, l'attribution de :

Copies certifiées conformes supplémentaires de la licence communautaire

Copies certifiées conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur

Copies certifiées conformes de la licence de transport intérieur spécifique aux DOM

Copies certifiées conformes en remplacement de la copie conforme n° suite à vol ou à perte

Copies certifiées conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur portant la mention limitative «activité de transport ou location assurée exclusivement à l'aide véhicules de moins de 4 roues »

La demande sera instruite sur la base des données mentionnées dans la fiche de calcul de la capacité financière contenue dans les formulaires CERFA n° 14557, 11415 ou dans la liasse fiscale.

Si une recapitalisation a été effectuée depuis cette date en indiquer le montant €

Si une garantie financière a été accordée, en indiquer le montant €

Transport de personnes

Demande à la DREAL, la DRIEA ou la DEAL dans laquelle l'entreprise précitée est inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route, l'attribution de :

Copies certifiées conformes supplémentaires de la licence communautaire

Copies certifiées conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur

Copies certifiées conformes de la licence de transport intérieur spécifique aux DOM

Copies certifiées conformes en remplacement de la copie conforme n° suite à vol ou à perte

La demande sera instruite sur la base des données mentionnées dans la fiche de calcul de la capacité financière contenue dans les formulaires CERFA n° 14557, 11415 ou dans la liasse fiscale.

Si une recapitalisation a été effectuée depuis cette date en indiquer le montant €

Si une garantie financière a été accordée, en indiquer le montant €

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

3. Engagement du demandeur

Je prends note que l'exactitude de ces renseignements pourra être contrôlée à tout moment par les services habilités de l'État. À cette fin, je m'engage à conserver dans l'entreprise tous les documents ayant permis d'établir la demande et à les présenter à toute demande des agents de contrôle de l'État.

Avertissement : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'enquêtes relatives aux conditions d'inscriptions aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (Article L.3452-9 du code des transports).

4. Authentification du demandeur

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Fait à	<input type="text"/>	Le,	<input type="text"/>

Signature du demandeur